



Un futur programme national de PSE en Afrique?

Les PSE dans la stratégie REDD+ de la
Côte d'Ivoire

Alain Karsenty

La perspective d'un programme national de PSE en Côte d'Ivoire

- Objectifs politiques (REDD+): conserver les vestiges de forêts (parcs nationaux, forêts galeries, blocs restants dans les forêts classées) et reconstituer une surface minimale de couvert forestier (20%, 2017)
- Politiques des grandes firmes en concurrence sur le marché international : chaînes d'approvisionnement « zéro déforestation »
- Utiliser la dynamique des politiques privées pour les objectifs publics avec l'adjonction d'un instrument incitatif

Obstacles

- L'objectif de 20% de couvert forestier suppose des reboisements compacts mais pose le problème de la disponibilité du foncier à une échelle suffisante
- Les options d'agroforesterie proposées dans la démarche PSE ne permettent pas de reconstituer de la forêt selon la définition retenue par la Côte d'Ivoire
- L'approche « zéro déforestation » au sens international n'est guère applicable dans l'immense majorité du domaine rural (plus de forêts)
- Nécessité d'adapter cette approche et de proposer aux firmes d'investir dans des « territoires durables » à travers des PSE visant à réintroduire des arbres dans les terroirs

Difficultés

- Les systèmes de traçabilité des entreprises n'est pas encore

Les PSE comme instruments privilégiés de l'entrée territoriale

-

Risques d'une approche « sans conservation » sur les PSE

- Pour les PSE, et tant que ceux

PSE collectifs

- L'identification, par le maître d'œuvre, de terroirs sur lesquels existent des institutions locales (paysannes) suffisamment fortes au regard de règles collectives d'accès au foncier et de résolution des conflits.
- L'élaboration avec les institutions locales d'un plan d'usage du territoire, comprenant les espaces cultivés, les jachères et les différentes ressources naturelles en gestion collective
- L'élaboration avec les institutions locales d'indicateurs simples de qualité environnementale de territoire et le recensement des besoins d'équipements collectifs (école, entretien des routes, dispensaires, eaux potable, etc.)
- Les opérations de reboisement collectif seront rémunérées via une association villageoise, sur la base du temps de travail consacré et des espèces plantées (idem pour d'éventuelles opérations de monitoring/surveillance)
- Les réalisations collectives seront financées une fois les étapes précédentes remplies et un contrat signé sur les plan d'usage du territoire. Une estimation à mi-parcours (2,5 ans) sera effectuée ; selon les indicateurs obtenus, les réalisations collectives seront maintenues ou diminuées, voire stoppées. En fin de contrat une nouvelle estimation déterminera si le contrat est reconduit ou non.

PSE investissement proposé aux ména au t

PSE ménages

- Subordonnés à un contrat collectif...
- Utilisation des propositions ICRAF/ANADER (18 arbres/ha ou plus)
- Choix commun des espèces en fonction des besoins exprimés et des contraintes connues (Swollen Shoot, etc.)
- Paiement progressif (ha/an)
 - A partir de 7 arbres: paiement annuel de base (20.000 F?)
 - De 8 à 18: base + prime (20.000 + 30.000)
 - De 19 à 30: base + prime + surprime (20.000 + 30.000 + 50.000)
 - Modulation par espèce
- Haies arborées: contrats collectifs entre voisins
 - Paiement par décamètres installés?
- Conversion de jachères en boisements
- Marge brute annuelle cacao (région de Soubré): environ 300.000 F

Enchères inversées?

- Village(s) pilote(s)
- Il est possible de laisser les producteurs faire eux-mêmes des propositions quant aux tranches de paiement qu'ils accepteraient
- Retenir le tiers des meilleures offres (les moins-disant) pour la première année
- Refaire l'enchère l'année suivante (quels changements dans les offres?)
- Calibrer les barèmes en fonction des nouvelles offres pour généralisation sans enchères

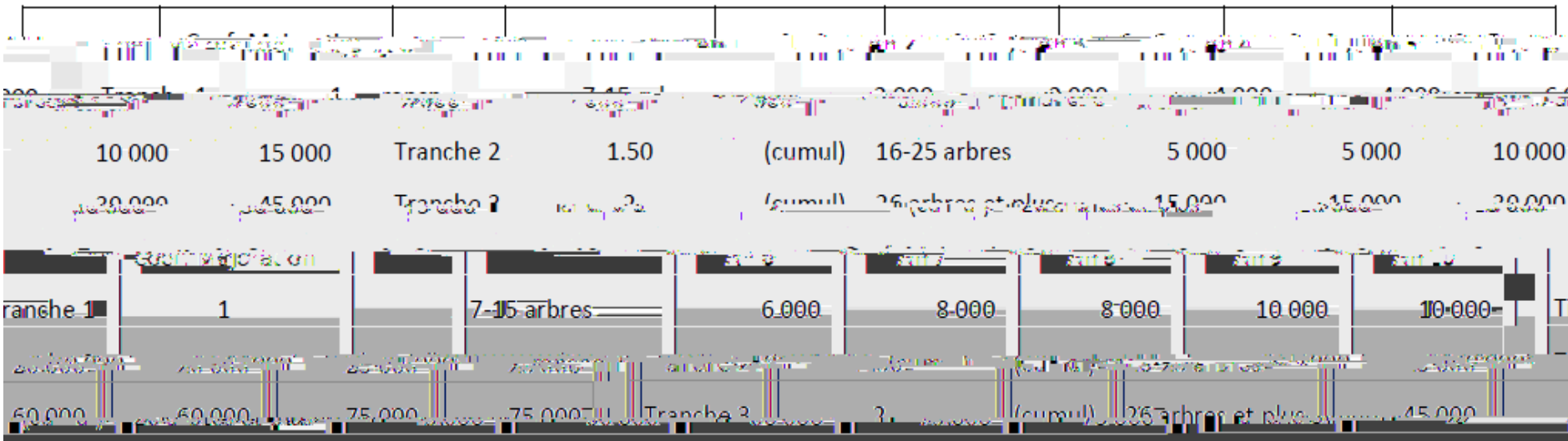
Collectif vs. Ménages

- Conditionner s

Proposition d'un double paiement progressif en fonction du nombre d'arbres plantés et de la durée

	Paiement tranche 1	Paiement tranche 2	Paiement tranche 3
Nbre arbres			
26 et plus			
16-25			
7-15			

Barème envisagé agroforesterie



Sources de financement envisagées pour le programme national PSE en Côte d'Ivoire

- Les unités téléphoniques (légère augmentation du coût de la seconde d'appel)
- Les boissons distribuées en bouteille (bière, autres alcools, boissons sucrées, eau minérale...)
- Les paris sportifs, loto et loteries (prélèvement sur les mises et les billets)
- Les vignettes automobiles (majoration affectée au programme PSE)
- L'eau distribuée par les réseaux publics (idem)
- Le carburant distribué dans les stations-services (idem)